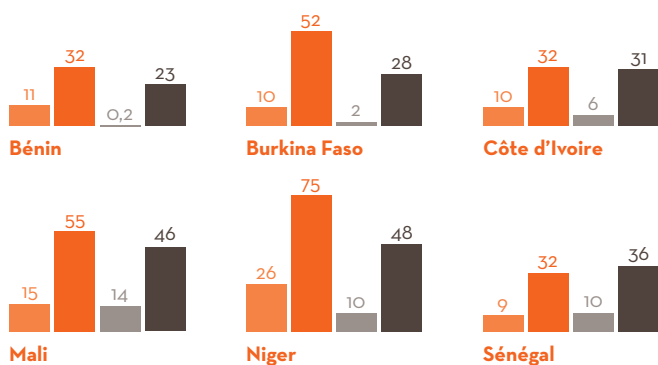


Les interventions à haut impact pour lutter contre les mariages et grossesses précoces en Afrique de l'Ouest francophone

En Afrique de l'Ouest, deux filles sur cinq sont mariées avant 18 ans¹, et environ une adolescente (10-19 ans) sur cinq a déjà donné naissance². Mariages et grossesses précoces sont inextricablement liés dans cette région. Quelles sont les approches à adopter pour mettre fin aux mariages précoces et ainsi contribuer à réduire le nombre de grossesses précoces qui en découlent ?

Mariages précoces et grossesses chez les adolescentes dans six pays d'Afrique de l'Ouest



% des filles de 20 à 24 ans

■ mariées avant 15 ans* ■ qui ont donné naissance avant 15 ans**
 ■ mariées avant 18 ans* ■ qui ont donné naissance avant 18 ans**

*Données tirées du rapport "State of World's Children 2016. A fair chance for every child" (2016, UNICEF). **Données tirées du rapport « Child marriage, adolescent pregnancy and family formation in West and Central Africa. » (N. Stevanovic Fenn, J. E. & al, 2015) et du rapport "Adding it up: costs and benefits of meeting the contraceptive needs of adolescents" (Darroch, J.E. & al, 2016) pour le Bénin.

Le mariage précoce ou mariage d'enfant est...

-18

... un mariage incluant au moins un-e enfant ou un-e adolescent-e **fille ou garçon** âgé-e de moins de 18 ans (UNICEF)³.



... une **violation des droits humains** selon les conventions internationales et africaines de protection des droits des enfants et des droits des femmes⁴.



... un **mariage forcé**, l'enfant devant par définition se soumettre à la volonté de ses parents avant sa majorité.

LES RISQUES

En Afrique de l'Ouest, 44% des filles sont mariées avant 18 ans, et 15% avant 15 ans⁵. Le mariage précoce a de graves conséquences sur la santé et l'éducation des filles.

CONTAMINATION AU VIH Les jeunes filles sont souvent mariées à des hommes plus âgés qui ont déjà eu des rapports sexuels qui ont pu les exposer au VIH. En Afrique de l'Ouest et Centrale, en 2015, 25 000 adolescentes de 15 à 19 ans ont été nouvellement infectées par le VIH, contre 11 000 adolescents du même âge⁶.

ABUS SEXUELS ET AUTRES VIOLENCES Les jeunes filles mariées précocement sont plus exposées aux violences de la part de leur mari, plus âgé et qui leur a été imposé.

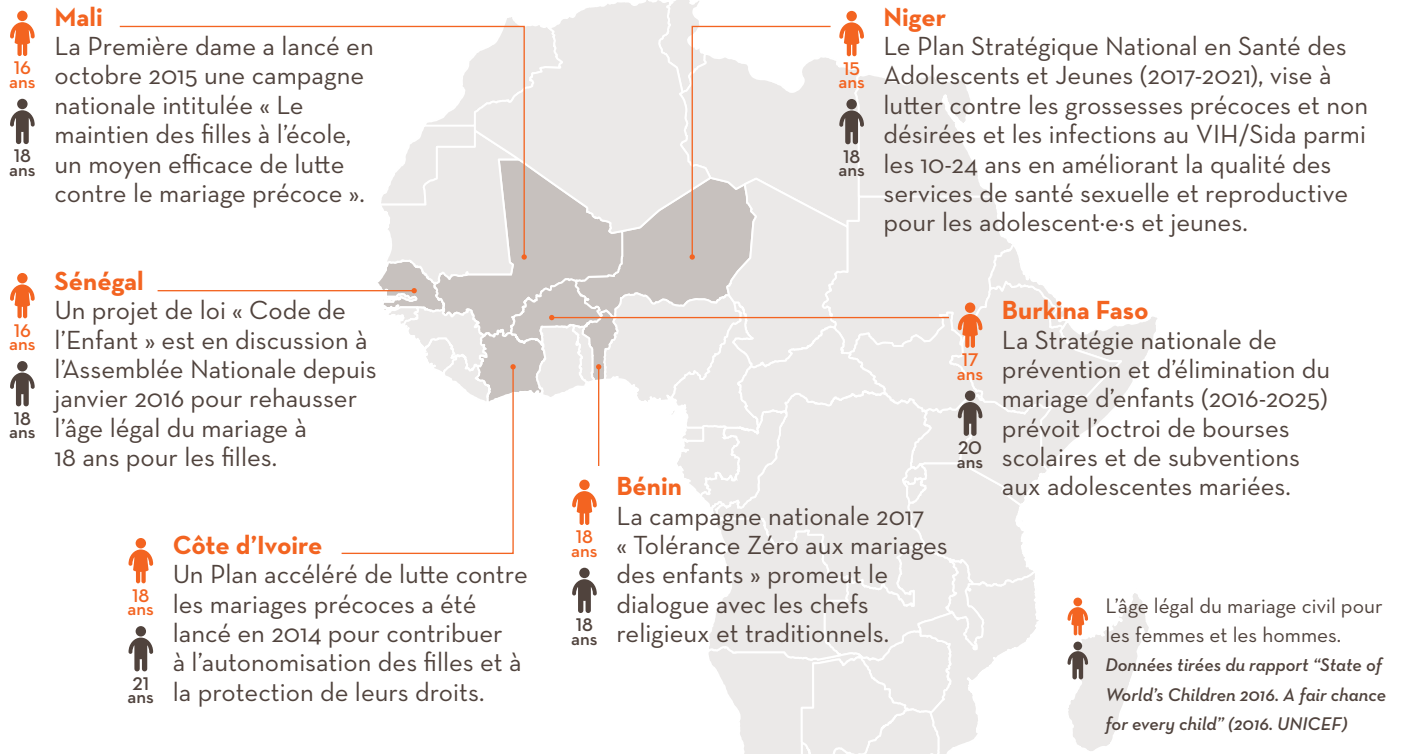
GROSSESSES PRÉCOCES NON DÉSIRÉES En Afrique de l'Ouest, 23% des adolescentes de 15 à 19 ans mariées voudraient éviter une grossesse, mais elles ne sont que 4% à utiliser une méthode moderne de contraception⁷.

RISQUE DE MORTALITÉ MATERNELLE Les complications de la grossesse et de l'accouchement sont la première cause de mortalité des adolescentes⁸.

DÉSCOLARISATION DES FILLES Une fois mariées et/ou enceintes, la plupart des jeunes filles quittent l'école. En Afrique de l'Ouest, moins d'un tiers des filles atteignent l'enseignement secondaire⁹.

DES INTERVENTIONS À HAUT IMPACT POUR METTRE FIN AUX MARIAGES PRECOCES

En mars 2016, l'UNFPA et l'UNICEF ont lancé un programme conjoint pour mettre fin aux mariages précoces dans 12 pays, dont le Burkina Faso et le Niger, qui préconise 5 stratégies de lutte : renforcer les capacités des filles, éduquer et mobiliser les parents et les membres de la communauté, offrir un soutien économique aux filles et à leurs familles, améliorer l'accès et la qualité de l'éducation de base et des services de santé pour les filles et promouvoir un cadre juridique et politique habitant.



Nos revendications

Au niveau légal

- ▶ Fixer l'âge légal du mariage à 18 ans minimum pour les filles comme pour les garçons
- ▶ Vulgariser les lois relatives au mariage auprès des populations
- ▶ Sensibiliser les leaders religieux et communautaires pour qu'ils refusent de célébrer les mariages précoces
- ▶ Faire respecter la loi et condamner sévèrement les infractions

Au niveau sanitaire

- ▶ Garantir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescentes mariées, afin de retarder l'âge de la première grossesse
- ▶ Assurer un suivi particulier de la grossesse et de l'accouchement des adolescentes enceintes
- ▶ Sensibiliser les membres de la communauté entourant les adolescentes mariées (maris, belles-mères, coépouses, leaders coutumiers et religieux, jeunes célibataires) aux dangers des grossesses précoces pour les jeunes filles

Au niveau éducatif

- ▶ Renforcer l'accès des filles à l'éducation, pour qu'elles connaissent leurs droits et puissent s'opposer à un mariage précoce
- ▶ Proposer des formations de réinsertion scolaire ou professionnelles aux adolescentes mariées déscolarisées

Equilibres & Populations tient à remercier le Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour la Population pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour le partage de leurs travaux et leurs précieux apports techniques.

NOTES • 1. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (site consulté en juin 2017). « Mariage des enfants ». <http://wcaro.unfpa.org/fr/topics/mariage-des-enfants> • 2. N. Stevanovic Fenn, J. Edmeades, H. Lantos & O. Onovo (2015). "Child marriage, adolescent pregnancy and family formation in West and Central Africa. Patterns, trends and drivers of change". Dakar: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre & International Center for Research on Women (ICRW). • 3. UNICEF (mars 2001). « Le mariage précoce ». DIGEST INNOCENTI, n°7. Florence : Centre de recherche Innocenti • 4. La Convention internationale des droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, etc. • 5. Op.cit. N. Stevanovic Fenn, J. E. & al. • 6. UNICEF Afrique de l'Ouest et du Centre (2016). "Global Summary of HIV Epidemic among Adolescents (10-19 years), Western and Central Africa, 2015". Dakar. • 7. Organisation mondiale de la santé (2012). « Mariages précoces, grossesses chez les adolescentes et les jeunes femmes ». Genève : Rapport du Secrétariat de la 65ème Assemblée mondiale de la santé. • 8. Op. cit. site internet de l'UNFPA Afrique de l'Ouest et du Centre. • 9. Office français de protection des réfugiés et apatrides (septembre 2016). « Les mariages forcés au Sénégal ». Division de l'information, de la documentation et des recherches. Ce factsheet a été réalisé dans le cadre du projet Mobiliser en faveur des DSSR : une alliance pour les femmes et adolescentes d'Afrique de l'Ouest.

**EQUI
POP.
ORG**